

# PROJET PÉDAGOGIQUE SOCIAL ET CULTUREL

HAUTE ÉCOLE ALBERT JACQUARD



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

# TABLE DES MATIÈRES

1.	Description des moyens mis en œuvre par la HEAJ pour intégrer les missions, objectifs et finalités de l'enseignement supérieur.....	4
2.	Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités .....	10
3.	Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite .....	14
4.	Description des moyens mis en œuvre par la HEAJ pour exécuter le décret du 30/01/2014 relatif à l'enseignement inclusif.....	17
5.	Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers .....	19
6.	Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs·trice·s de la communauté éducative au sein de la Haute École et circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités académiques de la Haute École .....	22
7.	Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la HEAJ dans son environnement social, économique et culturel .....	26
8.	Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la Haute École.....	29
9.	Description des moyens mis en œuvre par la HEAJ pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'un domaine d'études ou entre les domaines d'études organisés par la Haute École.....	31

# INTRODUCTION

Choisir ses études supérieures, c'est aussi choisir un établissement qui promeut certaines valeurs et défend une certaine vision de la société. Le présent document précise les spécificités de la Haute École Albert Jacquard (HEAJ), en respect du cadre institutionnel dans lequel la Haute École s'inscrit.

Ce document constitue une déclaration d'intention utile à tout·e étudiant·e responsable et curieux·se de l'identité propre de sa Haute École ainsi qu'à tout·e professionnel·le désireux·se d'intégrer l'établissement.

La HEAJ s'engage à promouvoir un aspect de la pensée du feu parrain de la Haute École, Albert Jacquard. Ce scientifique engagé, passionné par la diffusion du savoir et grand pourfendeur

des excès de l'économisme défendait aussi l'idée que chacun et chacune a sa place dans la société. La Haute École Albert Jacquard, à travers ses diverses formations, contribue à ce que chaque adulte développe des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui l'impliqueront pleinement dans la société de demain.

« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire » (Albert Jacquard, dans Mon Utopie, Ed. Stock 2006).

# 1

**DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN  
ŒUVRE PAR LA HEAJ POUR INTÉGRER  
LES MISSIONS, OBJECTIFS ET FINALITÉS  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

---



### **1.1. Définition des missions de la Haute École, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteur-trice-s, notamment les enseignant-e-s, dans le cadre de ces missions**

La HEAJ est une des cinq Hautes Écoles organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE). Son pouvoir organisateur (WBE) est un organisme d'intérêt public qui organise, au niveau de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur, un enseignement neutre, de qualité et ouvert sur notre société. WBE forme les élèves et les étudiant-e-s au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant. Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiant-e-s à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.<sup>1</sup>

Le présent Projet Pédagogique, Social et Culturel s'inscrit dans le projet éducatif de l'Enseignement organisé par WBE qui définit des valeurs dont la mise en œuvre est précisée dans son projet pédagogique.

Les missions de l'enseignement supérieur sont les suivantes :

- 1.** Offrir des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues, correspondant aux niveaux 5 à 8 du cadre francophone des certifications, et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants, à l'issue des cycles d'études ou par valorisation d'acquis personnels, professionnels et de formations ;
- 2.** Participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique ;
- 3.** Assurer des services à la collectivité, grâce à leur expertise pointue et leur devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

<sup>1</sup><https://www.wbe.be/nos-ecoles/enseignement-superieur/>

Ces différentes missions s'inscrivent dans une dimension essentielle de collaborations et d'échanges internationaux, avec des institutions ou établissements fédéraux, régionaux ou d'autres communautés belges ou au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.<sup>2</sup>

La HEAJ se donne les moyens de poursuivre ces missions en garantissant l'existence des services et commissions dédiés.

Chaque section de la HEAJ dispose d'une **coordination** qui :

- Représente le cursus auprès des différent·e·s intervenant·e·s (membres du personnel, étudiant·e·s, partenaires, ...) et dans les instances où elle est invitée ;
- Coordonne et informe les équipes pédagogiques du cursus ;
- Coordonne les stages ;
- S'assure de la cohérence pédagogique de la formation. Elle met en œuvre le dispositif de formation et procède à l'organisation des cours ;
- Participe au développement du cursus et du département et à l'amélioration de la qualité des formations.

**La commission « formations continues », CAP-FC** réunit des membres du personnel enseignant de chaque département dont l'objectif est de développer l'offre de formations continues que propose la HEAJ, en collaboration avec des partenaires externes, tant du milieu académique que culturel.

**La commission « recherche », CAP-R** rassemble les unités de recherche de chaque département, dont le comité scientifique coordonne les projets de recherche de la HEAJ. Cette commission est représentée par une coordination recherche auprès de Synhera (<https://synhera.be/>), organisme passerelle entre les Hautes Écoles et les entreprises.

L'enseignement supérieur organisé en Haute École et dans les établissements de formation pour adultes poursuit une finalité professionnelle de haute qualification. Les établissements qui l'organisent remplissent leur mission de recherche appliquée liée à leurs enseignements en relation étroite avec les milieux professionnels et les institutions universitaires.<sup>3</sup>

**La Cellule Entrepreneuriat** soutient l'esprit d'entreprendre, encadre et encourage les étudiant·e·s entrepreneur·e·s qui veulent concrétiser leurs projets.

**Le Service Psycho-Social** a pour vocation d'assurer le bien-être scolaire de chaque étudiant·e (dans les domaines administratif, relationnel, psychologique, social et financier). Il est composé de professionnel·le·s (psychologues, assistant·e·s sociaux·ales, pédagogues) et est accessible à l'ensemble des étudiant·e·s de la HEAJ.

**La Cellule des Relations internationales**, représentée par des membres du personnel enseignant de chaque département, soutient les projets de mobilité internationale des étudiant·e·s et des membres du personnel.

<sup>2</sup>article 2<sup>e</sup> du D. du 7/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

<sup>3</sup>article 3 du D. du 7/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, la HEAJ et les services qu'elle organise poursuivent les **objectifs généraux** suivants :

- Accompagner les étudiant·e·s dans leur rôle de citoyen·ne·s responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;
- Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiant·e·s, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;
- Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun et chacune ;
- Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiant·e·s de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;
- Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiant·e·s les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie ;
- Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les membres du personnel enseignant, les étudiant·e·s et les diplômé·e·s à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.<sup>4</sup>



<sup>4</sup>article 3§1<sup>er</sup> du D. du 7/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

## 1.2. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la Haute École

La finalité de l'enseignement supérieur est de former des diplômé·e·s répondant à ces objectifs généraux. Selon les disciplines, ces objectifs sont atteints à l'issue de formations initiales, complémentaires ou continues appartenant à l'un des types suivants :

1. L'enseignement supérieur de type court qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis; il est dispensé en Haute École, en École supérieure des Arts ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale et peut mener à une certification de niveau 5 ou 6 ;
2. L'enseignement supérieur de type long qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie en deux cycles; il est dispensé dans les Universités, les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des Arts ou l'enseignement supérieur de promotion sociale et peut mener à une certification finale de niveau 7.<sup>5</sup>

À la HEAJ, l'approche pédagogique met l'accent sur l'implication directe des étudiant·e·s dans des situations concrètes, afin de les placer au cœur de leur apprentissage et du développement de leurs compétences, peu importe la formation suivie. Cette démarche vise à renforcer l'autonomie, favoriser le travail en équipe et encourager une réflexion approfondie sur la pratique.

Les dispositifs mis en place au sein des différents départements sont régulièrement évalués et revus par les équipes pédagogiques pour s'assurer que chaque étudiant·e puisse progresser au mieux vers ses objectifs personnels et professionnels.

Cette dynamique de réflexion et d'amélioration continue pousse la HEAJ à investir dans des outils numériques et des approches pédagogiques innovantes. Elle s'associe

à des professionnel·le·s du secteur pour garantir aux étudiant·e·s un accès aux meilleures ressources disponibles. Le corps enseignant est constitué majoritairement de maîtres-assistant·e·s, possédant un master, un diplôme de troisième cycle ou un doctorat. En complément, des expert·e·s du monde professionnel, reconnu·e·s pour leur expertise, interviennent en tant que maîtres de formation pratique. En outre, des professionnel·le·s du domaine sont recruté·e·s pour partager leurs connaissances spécifiques en tant que professeur·e·s invité·e·s.

<sup>5</sup>Article 4<sup>e</sup> du D. du 7/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études



Enfin, la HEAJ soutient les membres du personnel enseignant qui souhaitent s'investir dans des projets de recherche, des formations continues ou celles et ceux qui participent à des actions ou événements en faveur de la communauté.

Cette diversité au sein des équipes pédagogiques reflète fidèlement les réalités professionnelles, garantissant des formations en phase avec les évolutions de la société.

## ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT

- Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant
- Bachelier de spécialisation en psychomotricité
- Bachelier en comptabilité
- Bachelier en assistant de direction
- Bachelier en relations publiques
- Bachelier en techniques graphiques
- Bachelier en immobilier
- Bachelier en green packaging design

## ENSEIGNEMENT MASTER

- Bachelier de transition et master en enseignement section 1
- Bachelier de transition et master en enseignement section 2
- Bachelier de transition et master en enseignement section 3
- Bachelier de transition et master en jeu vidéo
- Bachelier de transition et master en architecture transmédia

# 2

## DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉES AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS

---



La HEAJ poursuit les objectifs de développement spécifiques suivants :

- **Maintenir et renforcer les compétences des membres du personnel et des étudiant-e-s ;**
- **Développer le bien-être de la communauté étudiante et des membres du personnel ;**
- **Prendre en compte des objectifs de développement durable par l'ensemble de la communauté éducative et étudiante de la HEAJ.**

### **Maintenir et renforcer les compétences des membres du personnel et des étudiant-e-s**

**La Cellule d'Appui Pédagogique (CAP)** a pour principale mission de soutenir les professeurs en leur proposant des formations et/ou un accompagnement personnalisé à la pédagogie de l'enseignement supérieur.

**La contractualisation des engagements pédagogiques** des unités d'enseignement renforce la cohérence du cursus de la formation suivie par chaque étudiant-e. L'actualisation de ces engagements fait l'objet de réunions d'équipe régulières, animées par les coordinations de section. Leur objectif de veiller à proposer des objectifs, des méthodes d'enseignement et d'apprentissage et des évaluations qui respectent une cohérence pédagogique.

La CAP met à disposition des ressources et propose des formations qui développent les compétences pédagogiques des membres du personnel enseignant. Elle les accompagne notamment dans le cadre du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur.

**La Cellule Numérique** accompagne les membres du personnel à s'approprier

l'environnement numérique de la HEAJ. Le maintien et le renforcement des compétences numériques des membres du personnel et des étudiant-e-s est une priorité de la HEAJ :

- Renforcement de l'infrastructure numérique (Services Infrastructure et Informatique) ;
- Formation au numérique pour les membres du personnel (Cellule d'appui numérique) ;
- Formation au numérique et lutte contre la fracture numérique pour les étudiant-e-s ;
- Intégration des compétences numériques dans les engagements pédagogiques (coordinations de section) ;
- Création d'un groupe de travail définissant les usages des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle (Cellule d'appui numérique) ;
- Établissement de collaborations avec des entreprises et des organisations du secteur numérique pour offrir aux étudiant-e-s des opportunités de stages, de projets de recherche et d'apprentissage pratique.

## Développer le bien-être de la communauté étudiante et des membres du personnel

Le développement du bien-être de la communauté étudiante et des membres du personnel est également une priorité de la HEAJ.

- Suivi du cadre légal et réglementaire ;
- Développement et gestion des campus, aménagement des espaces de convivialité ;
- Espaces verts et de détente, signalétique, espaces flexibles permettant le travail collaboratif ou individuel, sécurisation des sites, accessibilité des locaux et services pour tous et toutes ;
- Mise en place d'un système de prêt du matériel institutionnel à destination des étudiant·e·s et des membres du personnel ;
- Campagne de sensibilisation au harcèlement ;
- Ateliers destinés aux étudiant·e·s : sophrologie, émotions, etc ;
- Lancement d'une politique du sport à la HEAJ ;
- Informations régulières sur les droits et devoirs et sur le cadre réglementaire propre à l'enseignement supérieur.

La HEAJ a mis sur pied un programme de lutte contre le harcèlement scolaire. La **cellule d'écoute** des étudiant·e·s accueille celle et ceux qui pensent être/sont victimes de violences et/ou de harcèlement.

Une seule adresse [ecoute-e@heaj.be](mailto:ecoute-e@heaj.be) permet de rentrer en contact avec des membres du personnel formés et volontaires appelés « personnes de confiance ». La personne de confiance accompagne la victime et est soumise à une obligation de confidentialité stricte.

Dans un souci d'inclusivité et de respect des diversités, la Haute École Albert Jacquard (HEAJ) s'engage pleinement à promouvoir **l'égalité des genres** au sein de son institution. L'implémentation officielle du Plan d'Égalité de Genres (GEP) a été élaboré avec la contribution des acteur·trice·s de la communauté HEAJ.

Ce plan s'adresse à tous les membres de la HEAJ afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la création d'un environnement visant l'équité, l'inclusivité et la sécurité.

## Objectifs du Plan d'Égalité de Genres :

1. Présenter et rendre accessibles le PEG en interne et en externe dès sa parution ainsi que les actions liées à la dimension du genre réalisées au sein de l'institution ;
2. Sensibiliser et former les membres de la communauté de la HEAJ aux questions relatives au genre ;
3. Communiquer de manière inclusive ;
4. Lutter contre le sexisme et les stéréotypes de genre ;
5. Sécuriser l'environnement académique afin de contrer les situations d'insécurité liées aux intimidations, agressions et harcèlement basés sur le genre ;
6. Garantir l'inclusivité des personnes LGBTQIA+ et assurer des aménagements adaptés ;
7. Garantir un équilibre entre la vie privée et professionnelle ou estudiantine ;
8. Piloter le PEG et réaliser une analyse annuelle de la poursuite des objectifs et de l'avancement des actions.



Enfin, la prise en compte des objectifs de **développement durable** par l'ensemble de la communauté éducative et étudiante de la HEAJ amène les programmes suivants :

- Élaboration d'états des lieux récurrents portant sur les impacts de l'établissement en matière de développement durable ;
- Création et pérennisation des Green-Teams, regroupant membres du personnel et étudiant-e-s pour la réalisation concrète des projets et missions endossés de manière volontaire au sein des Green-Teams ;
- Élaboration et pilotage, en concertation avec les Green-Teams, d'un plan de transition vers un développement durable (comprenant des axes correspondant aux priorités identifiées, ainsi que les actions envisagées et des indicateurs de suivi).

# 3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE

---





L'enseignement supérieur s'adresse à un public adulte volontaire. La Haute École adapte ses méthodes pédagogiques à cette caractéristique. Elle a comme attention constante la promotion de la réussite de l'étudiant-e. Deux services de la HEAJ consacrent leurs moyens à soutenir la réussite de chaque étudiant-e de la HEAJ. Il s'agit du **service d'aide à la réussite** et du **service psycho-social**.

A cette fin, toute une série de mesures vise à familiariser l'étudiant-e avec ce nouvel environnement d'études et de vie et à favoriser sa bonne **orientation** :

- Des journées portes ouvertes sont organisées, ainsi que des journées de cours spécifiques accessibles aux élèves de 6<sup>ième</sup> année secondaire ;
- La HEAJ est présente lors de différents salons (exemple : les salons SIEP à Bruxelles, Charleroi, Liège, Namur) ; elle se rend dans les établissements scolaires qui en font la demande et présente le paysage de l'enseignement supérieur et ses offres de formations ;
- La HEAJ fait partie des commissions Orientation et Réorientation du Pôle académique namurois et, dans ce cadre, collabore au programme **Rebond**, offrant à tout-e étudiant-e qui souhaite se réorienter le bénéfice d'un programme d'aide gratuit et de qualité déployé sur le territoire namurois ;
- Les différents services de Secrétariat répondent à toute question ou redirigent l'étudiant-e ou le/la futur-e étudiant-e vers le service adéquat.

Un bon environnement social, psychologique et financier est indispensable à la réussite des études. Dans ce cadre, tout·e étudiant·e qui le désire peut s'adresser au **service psycho-social** de la HEAJ. Celui-ci, grâce à une équipe attentive et soucieuse du bien-être de l'étudiant·e, offre la possibilité de rencontrer la psychologue et/ou les assistant·e·s sociaux·les pour des consultations individuelles prises en charge par la HEAJ. Ce même service offre aux étudiant·e·s dans le besoin une aide financière ou un prêt afin de les épauler durant leur parcours à la HEAJ.

**Le Service d'aide à la réussite (S.A.R.)**

propose dans chaque formation des activités d'acculturation et d'intégration, des cours préparatoires, des conseils dispensés par

des newsletters régulières, des entretiens individuels, des ateliers sur des thématiques spécifiques (méthodes de travail, gestion du stress et de la charge de travail,...) ou encore des journées de blocus avec des menus alimentaires sains. Des activités de remédiation spécifiques existent dans chaque section, en première année. Si le SAR identifie des difficultés qui ne relèvent pas de ses missions, il réoriente l'étudiant·e. vers le **service psycho-social** ou le **service inclusion** avec lesquels il collabore étroitement.

Un système de tutorat par les pairs et un Convivial Day organisés par ce même service visent à renforcer les liens entre les étudiant·e·s et à augmenter la motivation, source reconnue de réussite.





**DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN  
ŒUVRE PAR LA HEAJ POUR EXÉCUTER  
LE DÉCRET DU 30/01/2014 RELATIF  
À L'ENSEIGNEMENT INCLUSIF**

---



Comme préconisé dans le décret du 30/01/14 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Haute École a créé un **service inclusion** d'accueil et d'accompagnement pour tout-e étudiant-e présentant « une déficience avérée, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation à sa vie académique (...) » (M.B. 09-04- 2014).

Le service inclusif assure et veille à :

- L'accueil de l'étudiant-e qui souhaite introduire une demande ;
- L'étude de la demande et l'examen du dossier de l'étudiant-e afin d'en dégager les besoins spécifiques et d'en soumettre la demande aux autorités académiques ;
- L'élaboration d'un **plan d'accompagnement individualisé** (P.A.I.) ;
- La mise en œuvre de ce P.A.I. ;
- La coordination des actions de sensibilisation et d'information ;
- L'évaluation continue du P.A.I. et son adaptation/évolution si besoin ;
- La sélection d'étudiant-e-s accompagnateur-trice-s et l'organisation de leurs prestations.

Outre ces missions, le service inclusif de la HEAJ participe également à la CHESI, commission réunissant les représentant-e-s des Hautes Écoles namuroises, qui organise diverses rencontres, formations, activités organisées par le Pôle académique de Namur et échange par ce biais de manière active avec les services d'accompagnement des autres partenaires.

# 5

**DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE  
POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE  
ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES  
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR BELGES OU ÉTRANGERS**

---

La mobilité consiste à parfaire sa formation en dehors de l'établissement dans lequel l'étudiant·e, l'enseignant·e ou le personnel administratif, étudie ou exerce son emploi. Au sein de la Haute École, elle peut s'exercer grâce à des contacts privilégiés entre professeurs d'institutions sur le territoire belge ou international et à travers la Charte Erasmus.

La HEAJ promeut la mobilité étudiante et enseignante par l'intermédiaire de ses séances d'information, de ses communications électroniques, de soirées dédiées, des fascicules à disposition ou de sa page sur le site Internet de l'école. **La Cellule en charge des Relations Internationales (CRI)** est accessible, à tout étudiant·e qui le souhaite, via le site internet <https://www.heaj.be/fr/international/> ou l'adresse [cri@heaj.be](mailto:cri@heaj.be).

La CRI s'efforce de renforcer les accords existants avec des partenaires nationaux ou internationaux et de constamment développer son offre et faire évoluer la liste de ses partenaires en fonction des demandes. Elle participe aux réunions organisées par L'agence Erasmus francophone (AEF-Europe) et l'ARES (CRI).

La Haute École compte de nombreux partenaires dans différentes régions du monde, notamment en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe mais aussi en Asie et en Afrique. La liste des partenaires est disponible sur <https://www.heaj.be/fr/int/partenaires-par-departement/>.



## MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La CRI accueille des étudiant·e·s étranger·ère·s et prépare les étudiant·e·s de la HEAJ à effectuer un stage ou un quadrimestre d'études à l'étranger. Pour mieux préparer les étudiant·e·s à partir, elle leur propose une préparation linguistique en ligne ainsi qu'un cours de préparation à la mobilité et à l'interculturalité (UE PME11000) et une séance de sensibilisation à l'environnement.

De nombreuses opportunités de mobilité existent : stages et séjours à l'étranger pour les étudiant·e·s (via les fonds Erasmus, Erasmus DI ou FAMES) ou autres types de projets pour les jeunes diplômé·e·s.

Quelques exemples de projets :

- Dans le département « Entreprise et communication » outre les nombreux stages et séjours d'études des étudiant·e·s en Relations publiques et Assistant·e de direction, la section Comptabilité s'est engagée avec le Cégep de Sainte-Foy (Québec) et participe à une semaine de découverte sur l'entrepreneuriat avec cette institution ;
- Dans le département « Pédagogique », les sections Instituteur·trice primaire et Instituteur·trice préscolaire ont développé des liens avec l'académie de Saint-Louis (Sénégal) permettant des stages dans des écoles sénégalaises. Des possibilités de séjour existent également en France, Suisse, Autriche et Canada ;
- Dans le département « Industries créatives et numériques », outre les stages et les séjours d'étude chez nos nombreux partenaires internationaux, les étudiant·e·s participent à de nombreux événements internationaux telles que la Gamescom à Cologne ou la Game Jam au Japon.

## MOBILITÉ ENSEIGNANTE

Les membres du personnel enseignant en mobilité bénéficient également d'une reconnaissance de leur expertise à l'étranger. Iels ont en effet la possibilité d'effectuer une mission de formation, d'observation ou d'enseignement à l'étranger en Europe (grâce aux fonds Erasmus) ou au Canada (grâce au projet « Dimension internationale »).

La HEAJ accueille régulièrement des professeurs en provenance de ses partenaires Erasmus pour une mission d'enseignement ainsi que des expert·e·s d'entreprises étrangères qui viennent également dispenser leur savoir lors de workshops ou de conférences à la HEAJ.

# 6 DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEUR·TRICE·S DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DÉCISIONS DES AUTORITÉS ACADÉMIQUES DE LA HAUTE ÉCOLE



## PARTICIPATION

La Haute École fonctionne avec des structures dont le rôle est assigné par la réglementation en vigueur. Chaque acteur·trice interne de la communauté éducative – personnel enseignant et membres élus de la direction, personnel administratif et personnel technique, ouvrier·ère et de maîtrise – est concerné par la bonne marche et le développement de l'établissement et est invité·e à y participer. Chacun·e a la possibilité de proposer par l'intermédiaire des différents conseils les améliorations qu'il juge possibles.

La composition des différents conseils accorde une large place à la représentation élective. La Haute École favorise ainsi la participation du personnel et des étudiant·e·s à l'organisation de l'établissement. Les instances présentes au sein de la Haute École sont les suivantes :

**Le Conseil d'administration** se réunit au moins huit fois par an. Il est composé de 20 membres, dont un cinquième d'étudiant·e·s représenté·e·s par le CEAJ (Conseil Étudiants Albert Jacquard).

**Le Collège de direction** est présidé par le/la Directeur·trice-Président·e. Il est composé des directions de département.

**Le Conseil pédagogique** est composé de 18 membres, dont un tiers d'étudiant·e·s représenté·e·s par le CEAJ (Conseil Étudiants Albert Jacquard).

**Le Conseil de département** se compose de dix membres au moins dont un cinquième se constitue d'étudiant·e·s représenté·e·s par le CEAJ (Conseil Étudiants Albert Jacquard). Il se réunit au moins quatre fois par année.

**Le Conseil social** est composé de seize membres, dont huit sont des étudiant·e·s représenté·e·s par le CEAJ (Conseil Étudiants Albert Jacquard).

Chaque section de la HEAJ dispose d'une **coordination** qui :

- Représente le cursus auprès des différent·e·s intervenant·e·s (membres du personnel, étudiant·e·s, partenaires, ...) et dans les instances où elle est invitée ;
- Coordonne et informe les équipes pédagogiques du cursus ;
- Coordonne les stages ;
- S'assure de la cohérence pédagogique de la formation. Elle met en œuvre le dispositif de formation et procède à l'organisation des cours ;
- Participe au développement du cursus, du département et à l'amélioration de la qualité des formations.



## CIRCULATION DES INFORMATIONS

**Le Service Communication** de la HEAJ s'occupe (sur base de la stratégie définie) de diffuser toute information relative aux formations et à la vie de la Haute École par voie électronique, affichage, site Internet, réseaux sociaux, prospectus, newsletter, signalétique, ainsi que d'organiser les événements liés à la promotion de la HEAJ auprès d'un public étudiant.

La Haute École a la volonté d'assurer la plus grande transparence des décisions et à cette fin, de mettre en place une communication efficace et professionnelle. Les décisions des différents conseils passent par la voie hiérarchique des départements concernés et sont communiquées par différents canaux : affichage, courriel, ou canaux dédiés dans les équipes TEAMS de chaque département.

Enfin, pour faciliter la circulation de l'information, une adresse HEAJ est activée pour tout acteur·trice de la Haute École.

**La charte de communication numérique** produite par la HEAJ encadre les modalités de communication entre les membres de la communauté HEAJ (membres du personnel et étudiant·e·s). Celle-ci s'appuie sur les règlements de travail et le règlement des études de la HEAJ.



#### Charte de communication professionnelle :

- 1. Respect et courtoisie :** les échanges numériques doivent toujours se faire dans un esprit de respect mutuel. Toute forme de propos injurieux, discriminatoire ou diffamatoire est interdite ;
- 2. Clarté et concision :** chaque message doit être clair, bien structuré et adapté à son/sa destinataire. L'usage d'un langage professionnel est recommandé, en évitant les abréviations excessives ;
- 3. Confidentialité et protection des données :** les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il est interdit de les partager sans autorisation préalable ;
- 4. Utilisation responsable des outils numériques :** les outils et plateformes numériques mis à disposition doivent être utilisés uniquement dans le cadre des activités pédagogiques et professionnelles, en veillant à une sobriété numérique ;
- 5. Participation active et constructive :** que ce soit dans des forums, des discussions en ligne ou des groupes de travail, chacun-e est encouragé-e à participer de manière constructive et à contribuer positivement ;
- 6. Protection contre le spam et le harcèlement :** toute forme de harcèlement numérique, de diffusion non sollicitée de messages ou de contenus indésirables est strictement prohibée ;
- 7. Savoir-faire numérique :** chaque membre doit faire preuve de vigilance en matière de sécurité informatique (mots de passe, liens, fichiers). Le respect des bonnes pratiques est essentiel pour garantir la sécurité de tou-te-s ;
- 8. Responsabilité dans les propos :** les membres de la HEAJ doivent être conscient-e-s que leurs propos engagent leur responsabilité et doivent, en conséquence, adopter une attitude bienveillante et réfléchie dans leurs communications numériques.

# 7

## DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTÉGRER LA HEAJ DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

---

La Haute École considère comme indispensable d'entretenir des liens avec le monde économique et les entreprises, avec le monde socio-culturel, notamment à travers des rencontres avec des professionnel-le-s, des conférences, des séminaires, des workshops, ou des stages.

L'implication de la Haute École dans le Pôle namurois contribue à étendre le domaine d'expertise de cette dernière au sein des institutions du Pôle, au sein des entreprises régionales et internationales, au sein d'autres lieux de formation ou d'associations diverses.

La Haute École œuvre également à la création et au maintien de partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, notamment dans l'offre de formations initiales et continues co-organisées et co-diplômées.

**La HEAJ soutient l'esprit d'entreprendre, encadre et encourage les étudiant-e-s entrepreneur-euse-s qui veulent concrétiser leurs projets.**

À la HEAJ, quel que soit le projet d'un-e étudiant-e, nous considérons qu'il mérite d'être soutenu. Grâce à notre **statut d'école entrepreneuriale**, nous offrons différents services aux étudiant-e-s porteur-euse-s d'un projet d'entreprise :

- Participation aux projets entrepreneuriaux de la HEAJ ;
  - Mise en place de formations permettant aux étudiant-e-s d'acquérir les bases de l'entrepreneuriat ;
  - Accompagnement des projets en devenir des étudiant-e-s et préparation à l'incubation ;
  - Accès au statut d'étudiant-e entrepreneur-euse, qui permet d'apporter plus de souplesse dans l'aménagement des cours au profit de la réalisation d'un projet d'entreprise ;
- Mise en relation avec des personnes, entreprises et services nécessaires à l'encadrement du projet. Notamment via **Linkube**, l'incubateur étudiant namurois qui encadre les projets de manière professionnelle et financière ;
    1. Participation à des évènements inter-institutions tels que le Yepday, les animations du «BEP» ou des «LJE»...
    2. Recherche de bourses (Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, Fonds Social Européen, etc.) et/ou d'investisseur-se-s...



La Haute École met ses infrastructures à disposition des étudiant·e·s pour des activités culturelles. Elle contribue, à la mise en place de projets collectifs en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur ou le milieu associatif.

À titre d'exemple, la Haute École participe :

- Au Conseil d'administration et à toutes les commissions du Pôle académique namurois ;
- À la structure collective **FORMANAM** dont elle est membre fondateur ainsi qu'à la coupole **STEAMULI** ;
- Au projet Solidarithèque, épicerie sociale des établissements d'enseignement supérieur namurois qui permet aux étudiant·e·s de ces institutions de bénéficier chaque semaine d'un panier fourni et diversifié de produits à un prix très attractif ;
- Au projet « **Pôle Média Namur** » réunissant les médias de la RTBF et la HEAJ.

# 8 DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE

---



Suite à la publication du décret du 14 novembre 2002 créant l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES), la Haute École s'est inscrite dans une démarche d'amélioration de la qualité de chacun de ses cursus d'études. Des responsables qualité sont régulièrement chargé-e-s, dans chaque département, de mener des évaluations internes des cursus conformément à la méthodologie et suivant la planification définie par l'Agence (AEQES). Iels proposent des plans d'action et s'assurent de leur suivi en collaboration avec les coordinations pédagogiques et les directions des départements concernés, dans une logique PDCA (Plan-Do-Check-Act).

Par ailleurs, afin de se conformer à la nouvelle méthodologie AEQES, la HEAJ s'est engagée

dans une démarche qualité institutionnelle visant à inscrire toute la Haute École dans cette dynamique d'amélioration continue.

Sous la conduite de la coordination de la qualité institutionnelle, un groupe d'auto-évaluation composé de dix membres du personnel représentatif de l'ensemble de la Haute École a pour mission de procéder à l'auto-évaluation de la Haute École sur base du référentiel CAF (Common Assessment Framework – Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques) et de proposer des actions d'amélioration, au bénéfice de toutes les parties prenantes.

En outre, l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s s'effectue à la fin de chaque quadrimestre, pour toutes les activités de tous les cursus.



# 2

**DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN  
ŒUVRE PAR LA HEAJ POUR FAVORISER  
L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN  
DOMAINE D'ÉTUDES OU ENTRE LES DOMAINES  
D'ÉTUDES ORGANISÉS PAR LA HAUTE ÉCOLE**

---



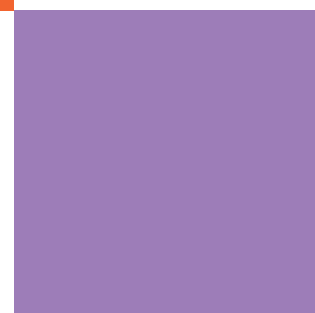
La HEAJ développe des projets communs au sein d'une section, entre sections et invite les étudiant·e·s de différentes formations à se rencontrer davantage. Décloisonner les cours, croiser les points de vue induit chez les étudiant·e·s : réflexion, distanciation, prise de risque et autonomie.

Parmi les moyens mis en œuvre, la Haute École soutient :

- La conception de programmes en interdisciplinarité ;
- L'animation d'ateliers associant divers·se·s spécialistes ;
- La mise en œuvre d'épreuves intégrées regroupant des membres du personnel enseignant de diverses disciplines ;
- L'organisation d'activités socioculturelles communes ;
- La possibilité donnée aux étudiant·e·s d'effectuer leur TFE ou leur mémoire en équipe.

**La Commission Recherche (CAP-R)** réunit des enseignant·e·s/chercheur·euse·s de tous les départements, et favorise leur rencontre régulière et leur collaboration au sein de projets de recherche.

Chaque département de la HEAJ réunit régulièrement les coordinations de section de manière à mutualiser leurs ressources, collaborer dans les différents projets de formation, et alimenter la culture de la communauté apprenante de la HEAJ.



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT